

FORMULAIRE DE COMMUNICATION D'UN DOSSIER MEDICAL

1. Identité du demandeur

Je soussigné(e) Mme Melle M (nom, prénom, nom de jeune fille) :

Né(e) le : / /

Domicilié (e) :

Agissant en tant que :

Patient Représentant légal : Père Mère

Tuteur de (nom, prénom) :

Ayants droit de (nom, prénom, nom de jeune fille) :

Né(e) le : / / décédé (e) le : / /

Ayants droit (patient décédé), préciser le motif de la demande :

Connaître les raisons du décès

Défendre la mémoire du patient

Faire valoir ses droits

Toutefois, le patient ne doit pas de son vivant, s'être opposé à cette communication.

2. Renseignements de recherche du dossier

Date d'hospitalisation ou de consultation : / /

Nom du médecin de la clinique : Dr

3. Modalités de communication

Consultation sur place gratuite

Vous devez dans ce cas prendre rendez-vous avec le secrétariat de direction. Si vous le souhaitez, la présence d'un médecin peut vous être proposée et il pourra répondre à vos questions.

Par envoi postal

Je désigne comme intermédiaire :

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Les frais de reproduction du dossier médical et l'envoi en recommandé avec accusé de réception sont à la charge du demandeur. **Veillez joindre un chèque de 25€ à l'ordre de la Clinique champeau Méditerranée.** Une seule copie de dossier sera réalisée et tout envoi complémentaire pourra donner lieu à une nouvelle facturation. A réception du règlement, une facture vous sera adressée.

Dès réception du présent formulaire dûment rempli et accompagné dans tous les cas de la photocopie d'une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire) destinée à s'assurer de votre identité et du livret de famille pour les représentants légaux et les ayants droit (Art 1 – décret du 29.04.02), la préparation des documents sera organisée.

4. Cas particuliers

- Les dossiers sont conservés par la clinique pendant une **durée minimale de 20 ans**. Il ne peut vous être remis que des copies des documents.

- La communication sera effectuée dans les **8 jours** suivant votre demande pour les documents de moins de 5 ans. Ce délai ne peut excéder **2 mois** pour les documents plus anciens.

Les pièces essentielles du dossier médical

- Document médical indiquant le ou les motifs d'hospitalisation
- Compte rendu d'hospitalisation précisant le diagnostic de sortie et comprenant notamment : les conclusions des principaux examens cliniques pratiqués ; les comptes rendus des audiogrammes et des examens complémentaires; les indications et précautions pour le suivi
- Comptes rendus opératoires
- Documents relatifs à l'anesthésie
- Prescriptions thérapeutiques et les ordonnances, y compris celles de sortie
- Pièces faisant mention des actes transfusionnels
- Fiche de liaison des soins infirmiers

Date : / /

Signature du demandeur